



**Bureau d'information  
et de communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **La place hospitalo-universitaire lausannoise renforce sa coordination**

**Conformément à la loi sur l'Université de Lausanne (LUL) du juillet 2004, le Conseil d'Etat a adopté un règlement fixant les modalités de collaboration renforcée entre l'Université de Lausanne (Unil) et les Hospices cantonaux. Conçu dans la perspective d'une gestion coordonnée de la place hospitalo-universitaire lausannoise, ce règlement s'inscrit dans le cadre des réflexions menées au plan fédéral sur la gouvernance et l'organisation du domaine médical.**

Adoptée par le Grand Conseil le 6 juillet 2004, la nouvelle loi sur l'Université de Lausanne fixe le principe d'une association entre l'Université et les Hospices cantonaux dans le domaine des sciences médicales, l'enseignement et la recherche relevant de l'Université et le domaine des soins, prioritairement, des Hospices cantonaux. Le règlement adopté par le Conseil d'Etat fixe les modalités de ce partenariat destiné à renforcer la coordination des missions universitaires et hospitalières.

Ce règlement prévoit notamment la création d'organes communs aux deux institutions, par la création d'un Conseil de direction Unil-CHUV, qui décidera des options stratégiques, ainsi que d'un bureau de transfert des technologies. Il institue également une direction de l'enseignement et de la recherche commune à la Faculté de biologie et médecine (FBM) et au CHUV, confiée au Doyen de la FBM qui devient, de ce fait, membre de la direction générale des Hospices-CHUV.

L'adoption de ce règlement, qui entrera en vigueur le 1er janvier 2006, marque une étape importante dans la coordination de la place hospitalo-universitaire lausannoise et renforce notablement sa position dans la perspective de la future organisation du domaine de la médecine au niveau fédéral.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 18 novembre 2005

DFJ, Christian Pilloud, Directeur général de l'enseignement supérieur,  
christian.r.pilloud@dfj.vd.ch, tél. 021 316 35 01 CHUV, Bernard Decrauzat, Directeur du CHUV,  
tél. 021 314 14 01 UNIL, Jean-Marc Rapp, Recteur, tél. 021 692 20 11

[texte\\_adopté](#)